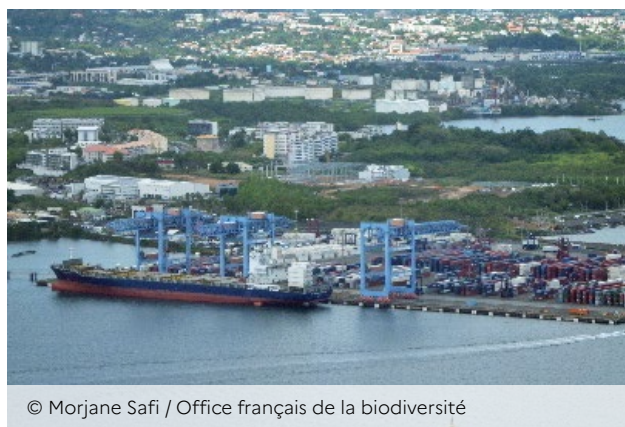


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les Trois-Ilets, le 07 juillet 2021

Le plan France Relance finance une étude sur la fréquentation de la baie de Fort-de-France par les cétacés



© Morjane Safi / Office français de la biodiversité

La circulation des navires de commerce peut affecter les mammifères marins en modifiant leurs comportements et en gênant des activités vitales comme le nourrissage, le repos ou la reproduction. Afin d'améliorer la connaissance sur la fréquentation des cétacés dans la baie de Fort-de-France, le Grand Port Maritime de la Martinique a sollicité l'Office français de la biodiversité pour financer une étude sur le sujet.

La baie de Fort-de-France est une zone très fréquentée par les navires mais l'on en sait encore trop peu sur sa fréquentation par les cétacés. La baie est par ailleurs située dans le périmètre de deux aires marines protégées (AMP), le Sanctuaire Agoa et le Parc naturel marin de Martinique. Ces deux AMP étant gérées par

l'OFB, Le Grand Port Maritime de la Martinique, acteur important dans la gestion du trafic maritime en Martinique et en particulier dans ses limites administratives dans la baie de Fort-de-France, a donc logiquement sollicité l'établissement pour le financement de suivis scientifiques sur la fréquentation des cétacés.

Cette étude vise notamment à envisager des mesures de gestion du trafic maritime afin de limiter au mieux les risques de nuisance pour les cétacés, en cohérence avec les objectifs du Sanctuaire et ceux inscrits au plan de gestion du Parc. Les services de l'OFB ont favorablement répondu à la demande du Grand Port et une subvention de 61 800 € lui a été accordée au mois de juin, grâce au financement du plan gouvernemental France relance. L'OFB est en charge de la mise en œuvre des mesures du volet « aires protégées » du plan France Relance, notamment au sein des aires marines protégées dont il assure la gestion, comme le Sanctuaire Agoa et le Parc naturel marin de Martinique.

Améliorer la connaissance de la présence des cétacés dans la baie

Des cétacés sont bien présents dans la baie mais les connaissances sont encore lacunaires. Avant de qualifier l'impact des navires sur ces animaux et de définir d'éventuelles mesures de protection adaptées à l'activité du Grand Port, il est nécessaire d'approfondir les connaissances.

Un suivi acoustique sera effectué pendant douze mois : trois stations acoustiques installées dans la baie permettront de détecter les entrées et sorties d'animaux ainsi que leurs déplacements. Un suivi visuel complémentaire sera effectué deux fois par semaine.

L'analyse de ces données devrait permettre de définir les espèces et la taille des populations qui fréquentent la baie, si elles sont de passage ou résidentes, si elles utilisent la baie pour se reposer, se nourrir ou se reproduire et en savoir plus sur leurs comportements.

Selon les résultats obtenus, des mesures d'atténuation des risques de collision et de perturbation sonore des cétacés dû au trafic maritime pourront être mises en place. La limitation des vitesses de navigation à proximité de la côte ou encore la formation des équipages à la reconnaissance des cétacés pourraient notamment être proposées.

L'étude, qui sera confiée à un prestataire, sera pilotée par le Grand Port Maritime de la Martinique et bénéficiera du soutien technique des agents du sanctuaire Agoa.



En savoir plus sur France Relance

Le plan national France relance présenté le 3 septembre 2020 par le gouvernement a pour objectif la refondation économique, sociale mais aussi écologique du pays. C'est ainsi que 85 millions d'euros ont été alloués à l'Office français de la biodiversité en tant qu'opérateur de l'Etat pour soutenir les actions en faveur du vivant.

En savoir plus : <https://ofb.gouv.fr/le-plan-france-relance>